

Envoyé en préfecture le 06/12/2024

Reçu en préfecture le 06/12/2024

Publié le

ID : 077-217702687-20241125-D2024\_78-DE

D/2024-168  
SLO  
VFB

Nombre de Conseillers		
Afférents au Conseil Municipal (dont pouvoirs)	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
28	29	24
Date de convocation : le 19 novembre 2024 Date d'affichage : le 26 novembre 2024		

Séance du vingt-cinq novembre  
deux mille vingt quatre  
à vingt heures trente

## DELIBERATION

N° 2024.78

CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE  
MAGNY LE HONGRE

**Le 25 novembre 2024, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 novembre 2024, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Véronique FLAMENT-BJARSTAL, Maire de Magny le Hongre.**

Présents : Mesdames CHAAR, DELON, FLAMENT-BJARSTAL, FLEURIEL, HENRY, LAMAIRE, MOVAHEDI, PEREZ-LOPEZ, RENUCCI, RESTA, POSE, STEPHAN.

Messieurs CHOUKROUN, CURUTCHET, GUERIN, JACOB, MASSON, MENIGOZ, NOËL, ROBERT, ROYER, SCHILLINGER, SETHIAN, CEREUIL.

Absents excusés : Madame BELLINI ayant donné pouvoir à Madame FLEURIEL  
Madame BRISSARD ayant donné pouvoir à Madame DELON  
Madame DENOYELLE ayant donné pouvoir à Monsieur MENIGOZ  
Monsieur ROMERO ayant donné pouvoir à Madame MOVAHEDI  
Monsieur BOUJEMAI

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick SCHILLINGER

### OBJET

**Installation d'un nouveau conseiller municipal : Madame Alexandra BRISSARD**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le résultat des élections municipales de juin 2020.

Madame le Maire rappelle que, par courrier en date 15 novembre 2024, Monsieur Alexandre AFFRE l'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de conseiller municipal à compter de cette même date.

Conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette démission est définitive et Monsieur le Préfet de Seine et Marne en a été informé.

Conformément à l'article L 270 du Code Electoral, le suivant de liste, Madame Alexandra BRISSARD a accepté de siéger au conseil municipal de Magny Le Hongre

Installation de cette nouvelle élue est faite préalablement à l'examen des points à l'ordre du jour du conseil municipal

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- 📁 Monsieur le Sous-préfet de Torcy,
- 📁 Remis aux archives communales.

**Véronique FLAMENT-BJÄRSTÅL**



  
Maire de Magny Le Hongre

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général-de-Gaulle, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur.*

*Le tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*